

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le

ID : 029-212901250-20180704-04072018_13-DE

**MAIRIE
29390 LEUHAN**

L'an deux mil dix-huit, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PHILIPPE, Maire.

Présents : PHILIPPE Christian, LE ROUX Michel, LE DU Guy, QUEMERE Martine, BOURHIS Pascal, BARRE Christophe, MARCHADOUR Annick, JAFFRE Marc, QUEIGNEC Patrick, YAOUANC Daniel, TROALEN Michelle, MEVELLEC Denise, DUIGOU Myriam

Procuration de Monsieur Corentin MARCHAND à Madame Martine QUÉMÉRÉ

Convocation :
le 29 juin 2018

Madame Martine QUEMERE est nommée secrétaire.

Nombre de conseillers :

OBJET: Suppressions et créations d'emplois

en exercice : 14
présents : 13
votants : 14

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des besoins de services, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires au service technique, et
- La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires au service technique, et
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service technique à compter du 5 juillet 2018, et
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service technique à compter du 5 juillet 2018,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable de la CAP du 20 avril 2018

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois

Ex : SERVICE TECHNIQUE				Envoyé en préfecture le 12/07/2018	
				Reçu en préfecture le 12/07/2018	
				Affiché le	
				ID : 029-212901250-20180704-04072018_13-DE	
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEG ORIE	Ancien effectif		
ATSEM	Adjoint technique	C	1	0	TNC 28h
ATSEM	Adjoint technique principal de 2eme classe	C	0	1	TNC 28h
Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	C	1	0	TNC 16h
Agent de restauration scolaire	Adjoint technique principal de 2eme classe	C	0	1	TNC 16h

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian PHILIPPE

